



Compte rendu du CTMJS du 14 janvier 2021

## **Mais où sont passés les ministres, leurs cabinets et les directions métiers ?**

Le premier CTM JS du pôle éducatif et sportif a été présidé par la secrétaire générale du MENJS et du MESRI, Mme Lévêque.

Le CTM JS a été construit pour être technique et pouvant être expédié en trois heures. Malgré les groupes de travail en amont et les dépôts d'amendements préalables, il en aura duré 7.

Les représentants des ministres et des directions métiers ont été inconsistants. Dans les tours de paroles préliminaires il n'y a eu que des propos convenus et polis (période de vœux oblige) sans mise en perspective des enjeux du contexte pour les politiques publiques. Pourtant les sujets ne manquent pas !

Une large intersyndicale SNAPS, SEP, AI, CFDT, SNEP, SNPJS-CGT et EPA a mis à l'ordre du jour la question des conditions d'affectation des nouveaux collègues et de la qualité de la formation professionnelle statutaire. Les directions métier (DJEPVA et direction des sports) ont été silencieuses. Pourtant, il s'agit des CEPJ, des professeurs de sport, des inspecteurs qui vont mettre en œuvre leurs politiques publiques jeunesse, éducation populaire, vie associative et sport pour les prochaines décennies.

## **Transfert à l'Education Nationale : la création de groupes de suivi territoriaux est actée**

En guise d'introduction, après les traditionnels vœux pour la nouvelle année, Mme Lévêque a dit sa satisfaction d'aboutir au pôle éducatif alors que les conditions étaient acrobatiques. Elle a conscience du travail qui reste à faire. Elle a demandé aux DRAJES de faire remonter les difficultés. Elle indique vouloir désormais se projeter sur les politiques publiques dans la perspective d'aboutir d'ici six mois à une feuille de route nationale déclinée dans les régions et les départements.

L'appréciation majoritairement positive des organisations syndicales sur le rôle de la DGRH dans la construction du pôle éducatif a été nuancée par les chantiers qui restent ouverts. Leurs déclarations ont toutes été convergentes sur la situation dramatique des services en termes d'effectifs, de lisibilité, le manque de cadrage national sur les moyens matériels, les règlements intérieurs, le dialogue social. Plusieurs fois a été demandé un seul BOP Jeunesse et Sports.

EPA a dit sa satisfaction de voir aboutir un protocole relatif au dialogue social local, mandat que nous portons depuis plus d'un an.

EPA a questionné sur : les effectifs, la situation des personnels dans les CREPS, la nécessité de penser l'avenir, aussi bien sur la définition d'une véritable politique publique d'éducation populaire étant accueillis dans un nouveau ministère éducatif, que d'un plan de relance gouvernemental de la vie associative (un avenue de France) que nous avons réclamé lors d'une précédente déclaration car les

annonces de licenciements commencent à tomber ; des licenciements économiques de personnels éducatifs qualifiés, formés par Jeunesse et Sports, dans des associations d'éducation populaire et de sport pour cause d'épidémie.

Les CTS : les chantiers ouverts ne permettront pas d'apaiser la situation des CTS. La perspective d'une privatisation est toujours présente. Ces chantiers fragilisent toute l'architecture du ministère.

La situation bretonne : d'importantes délégations de compétences s'opèrent sans que le CTM n'en soit informé. Nous avons demandé que ce point soit inscrit à un prochain CTM.

L'absence d'interlocuteurs et de réponses sur les situations individuelles des collègues. Reclassement, indemnités, dysfonctionnements des rendez-vous de carrière, pourquoi le silence de l'administration ? Nous avons demandé une rencontre spécifique sur les questions de gestion des corps : quand ce groupe de travail se réunira-t-il ?

Les réponses ont été :

- de leur signaler les situations de difficultés locales afin d'essayer de les régulariser
- leur satisfaction des 100 % d'arrêtés pris au niveau local (et 2/3 des protocoles avec les préfets signés ou en cours)
- l'annonce du statu quo obtenu sur les acquis sociaux JS, au moins jusqu'à avril (création DDETS)
- la confirmation des échanges en cours dans les cabinets sur les 20 emplois fonctionnels pour les SDJES
- les délais pris sur le sujet des CTS, côté MEN, car la priorité portait sur le transfert des personnels
- sur la situation bretonne, la DGRH va se rapprocher du recteur et du préfet pour avoir des informations et propose de le mettre à l'OJ d'un des prochains CTM
- un état des lieux précis des effectifs sera effectué début février pour identifier les moyens nécessaires, dont les organisations syndicales seront destinataires. L'ambition est de publier des arrêtés de concours en mars pour permettre une prise de poste en septembre.
- la confirmation qu'un gel transitoire de 30 postes a été opéré pour pouvoir intervenir en marge en cas d'ajustement nécessaire
- un groupe de travail est prévu début février sur différents sujets de dialogue social
- le 25 janvier un groupe de travail se réunira pour examiner le plan de formation continue
- le protocole relatif au dialogue social local installant en particulier des groupes de suivi locaux, donnera lieu à une signature officielle entre les syndicats, la ministre déléguée aux sports, la secrétaire d'Etat à la Jeunesse et le ministre J.-M. Blanquer. Nous avons obtenu que l'objet de ces instances de dialogue ne porte pas seulement sur le suivi du transfert, mais également sur les missions et sur les modalités de mise en réseau des services. Toutes les organisations syndicales représentatives au CTMJS pourront y siéger.

### **Des conditions d'affectation et de formation honteuses pour les entrants dans les corps de CEPJ, CTPS, professeurs de sport, inspecteurs**

Ce point a été inscrit à la demande des syndicats. Il a été vu à 17h30. EPA a été à l'initiative de l'intersyndicale et de la déclaration commune (les inspecteurs et Solidaires ne s'y sont pas associés). Nous avons dénoncé les conditions d'affectation et les conditions de déroulement de la formation.

EPA s'était prononcé contre l'organisation du concours CEPJ en 2020 pour une affectation au 31 décembre dans le contexte d'une crise sanitaire, d'une reconfiguration des services d'accueil en cours, et surtout, en l'absence du travail nécessaire sur la formation après la refonte des spécialités et du concours. Nous avons été les seuls avec la CGT à demander le report du concours.

Les nouveaux collègues engagent donc leur formation dans les pires conditions, et depuis l'annonce du couvre-feu, la formation se déroule à distance.

La DGRH a défendu sa position du maintien d'un concours, des nominations très rapides pendant que les services RH déménageaient du MAS vers le MEN, puis d'une formation à l'identique des précédentes formations. Elle a confirmé que toute la liste complémentaire des CEPJ avait été retenue

(27+10=37). 29 sur les 37 ont été affectés, 6 ont renoncé au concours, 2 ont opté pour un report.

Notre demande commune d'accès à une liste des entrants a été reportée à un examen du droit ouvert aux organisations syndicales à disposer de telles listes suite à la Loi de transformation de la Fonction Publique. Au prétexte de ne pas prendre le risque de recomposer des CAP, cette possibilité nous est clairement refusée.

Il nous a été promis un travail sur la formation initiale statutaire de l'année prochaine. Mais les problèmes sont déjà là et mettent en péril les droits des stagiaires à une formation professionnelle statutaire. Ils seront la deuxième promotion impactée par la crise sanitaire. Persister à maintenir à l'identique la formation est irrespectueux des personnes et donne à voir une administration qui s'enkyste au moment où précisément on attend (d'autant plus qu'on nous l'avait promis avec CAP 2022) qu'elle anticipe et s'ajuste aux exigences et aux contraintes du moment. Nous avons proposé des solutions pour que leur titularisation ne soit pas compromise, en vain.

Sur ce sujet en particulier nous déplorons le silence des directions métier.

### **Règlement intérieur du CTMJS**

Les débats ont porté sur la participation des suppléants. L'administration a expliqué qu'elle n'écrirait pas un article contrevenant au texte du décret, ce qui n'empêche pas une pratique en séance consistant à laisser les suppléants s'exprimer. Ce que nous avons pu constater dès le début du CTMJS. L'amendement a été voté à l'unanimité par les syndicats. Il n'a pas été repris par l'administration. Le Règlement intérieur a cependant été adopté à l'unanimité.

Le projet de décret relatif aux compétences des services déconcentrés des ministres chargés de l'éducation nationale, de la jeunesse, du sport, de l'enseignement supérieur et de la recherche en matière de **règlement juridictionnel et transactionnel des litiges** et en matière de **protection fonctionnelle** a été l'occasion d'identifier le rôle et le fonctionnement des services juridiques rectoraux. L'administration a promis un document « pédagogique ». La jurisprudence qui impose l'impartialité des chefs de services dans le cadre de la protection fonctionnelle a été convoquée lorsque les syndicats ont fait valoir les difficultés d'obtenir cette protection lorsque les personnes en cause sont les directeurs, notamment dans les établissements. Ce texte a été adopté à l'unanimité.

### **Plan national d'action pour l'égalité entre les femmes et les hommes**

Les débats principaux ont porté sur la place des CREPS dans le plan d'action. L'administration a proposé de les ajouter à la liste des établissements concernés en annexe mais a refusé de créer des comités de suivi spécifiques. Ce qui laisse planer un doute sur l'articulation du plan d'action avec les plans des rectorats et les capacités d'assurer le suivi de la mise en œuvre de ce plan. Sur cette proposition d'amendement EPA s'est abstenu. La CFDT a refusé de voter. Les autres OS ont voté favorablement.

Toutes les OS ont voté l'amendement de l'UNSA pour que les agences soient soumises à l'exigence de formaliser un plan pour l'égalité. L'administration n'a pas retenu cet amendement.

La CGT a proposé un amendement pour que les concours distinguent un effectif de femmes et d'hommes. EPA, la CGT, Solidaires, la CFDT ont voté pour, le SNEP et l'UNSA se sont abstenus.

EPA a porté des amendements pour remplacer les déclarations d'intention par des objectifs contraignants dans les différentes mesures. En vain. L'administration a argumenté qu'il s'agissait d'une première étape destinée à être consolidée.

Le Plan national a recueilli 13 voix pour et 1 abstention (Solidaires). EPA a expliqué que son vote en faveur du plan actait un démarrage, mais que le plan ne comportait pas d'objectifs contraignant permettant d'en évaluer la portée dans les prochaines années. En outre, faute de CAP pour effectuer un suivi des tableaux d'avancement, des mobilités, ... tout ce plan allait rester opaque.